

ATTIJARI LEASING

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

AVRIL 2014



Cabinet d'expertise comptable
29. Avenue de l'indépendance résidence Meriem
Bloc B - Bureau n° 417
2080 Ariana - Tunis
Tél : 71 841 110 / Fax : 71 841 160



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

**Rapports des Commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2013**

I- RAPPORTS

- 1- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING » ,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 396.664.459 DT et un bénéfice net de 5.808.443 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « ATTIJARI LEASING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 3.4 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

Conformément à cette circulaire, et en application des dispositions de la norme comptable Tunisienne n° 11, une modification comptable a été opérée d'une manière rétrospective. Cette modification a impacté négativement les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, pour un montant de 551 800 dinars. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions pour un montant de 36 668 dinars.

5- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « **ATTIJARI LEASING** » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Avril 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR » en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2013 pour respectivement 7 500 DT et 1 883 DT.

2- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 10 juin 2013, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 50 000 DT et une commission de succès de 0,3% pour les 20 premiers millions de dinars levés et de 0,5% pour tout montant levé supérieur à 20 000 KDT dans le cadre de l'emprunt obligataire 2013.

La charge supportée à ce titre en 2013 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 130 410 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

1- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines (commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil).

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING »;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING »;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées par « ATTIJARI BANK » au courant de l'année 2013, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 53 121 DT.

2- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

3- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées, se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2013
ATTIJARI Bank	68 015 652	96 300 000	81 119 513	83 196 139	4 261 906
ATTIJARI OBLIG SICAV	13 800 000	77 400 000	88 200 000	3 000 000	521 543
SMDVA EL Baraka	-	1 800 000	1 800 000	-	25 421
ATTIJARI SICAR	-	500 000	500 000	-	7 389
ATTIJARI Intermédiation	-	200 000	-	200 000	11 852
Total	81 815 652	176 200 000	171 619 513	86 396 139	4 828 111

4- Contrat de bail conclu avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » n'a pas appliqué l'augmentation contractuelle suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2013, s'élèvent à 43 560 DT.

5- Convention conclue avec « ATTIJARI BANK »

- La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2012, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2012 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement.

- La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2013, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2013 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement.

Les produits constatés à ce titre en 2013, s'élèvent à 10 169 DT.

6- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION » et « ATTIJARI FINANCES »

En date du 23 juillet 2012, les sociétés « ATTIJARI LEASING », « ATTIJARI INTERMEDIATION » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés s'il est inférieur à 30 000 KDT et de 0,5% s'il atteint le seuil de 30 000 KDT.

Toutefois, et suivant un avenant signé le 24 décembre 2012, il a été convenu d'appliquer la commission de succès de 0,5% sur le montant des fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012-2.

La charge supportée à ce titre en 2013 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts », s'élève à 100 000 DT.

7- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2013 pour respectivement 7 500 DT et 1 953 DT.

8- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « ATTIJARI IMMOBILIERE » en vertu de laquelle, la société « ATTIJARI LEASING » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI IMMOBILIERE » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

La charge constatée à ce titre, en 2013, s'élève à 9 585 DT.

9- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaire stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2013, s'élève à 30 000 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 15 mars 2011, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2013, s'élève à 92 146 DT. La charge supportée à ce titre en 2013 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 186 667 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Avril 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED

Walid BEN AYED

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

II - ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 décembre 2013

	Page
Bilan	12
Etat des engagements hors bilan	13
Etat de résultat	14
Etat de flux de trésorerie	15
Notes aux états financiers	16

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31 Décembre	31 Décembre	31 Décembre
		2013	2012	2012
			Pro-forma	Publié
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	4 859 872	2 871 559	2 871 559
Créances sur la clientèle de Leasing	5	372 974 508	342 615 931 *	343 167 731
Acheteurs factorés	6	5 817 992	6 243 262	6 243 262
Portefeuille d'investissement	7	2 255 187	1 203 698	1 203 698
Valeurs immobilisées	8	3 687 905	3 839 236	3 839 236
Autres actifs	9	7 068 996	10 620 514	10 620 514
TOTAL DES ACTIFS		396 664 459	367 394 200 *	367 946 000
PASSIFS				
Concours bancaires	10	2 784 731	1 908 290	1 908 290
Dettes envers la clientèle	11	6 203 126	8 032 790	8 032 790
Comptes courants des adhérents	6	1 377 845	1 321 228	1 321 228
Emprunts et dettes rattachées	12	333 421 623	301 493 355	301 493 355
Fournisseurs et comptes rattachés	13	17 068 240	20 741 604	20 741 604
Autres passifs	14	2 003 891	3 330 198	3 330 198
Total Des Passifs		362 859 455	336 827 464	336 827 464
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		21 250 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		4 204 825	3 175 000	3 175 000
Résultats reportés		3 093 536	787 971	787 971
Effets des modifications comptables		(551 800)	(602 011) *	-
Résultat de l'exercice		5 808 443	5 955 776 *	5 905 565
Total des capitaux propres	15	33 805 004	30 566 736 *	31 118 536
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		396 664 459	367 394 200 *	367 946 000

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	46 025 314	36 836 419
Engagements de financement en faveur de la clientèle	9 139 655	12 438 031
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	32 282 437	21 154 860
Engagements de factoring	4 603 222	3 243 528
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	483 324 336	448 200 079
Garanties reçues	788 458	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	56 254 312	51 427 847
Valeurs des biens, objet de leasing	426 281 566	395 983 775
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	3 500 000	46 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 500 000	46 000 000

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DE 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2012
			Pro-forma	Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	16	32 667 646	28 146 987	28 146 987
Revenus de Factoring	17	690 474	604 970	604 970
Total des revenus		33 358 120	28 751 957	28 751 957
Autres produits d'exploitation	18	1 556 560	1 391 776	1 391 776
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		34 914 680	30 143 733	30 143 733
Charges financières nettes	19	(19 290 459)	(14 962 900)	(14 962 900)
Commissions encourues		(53 121)	(70 946)	(70 946)
Produits des placements	20	117 954	108 848	108 848
PRODUITS NETS		15 689 053	15 218 734	15 218 734
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	21	(3 077 120)	(2 818 808)	(2 818 808)
Autres charges d'exploitation	22	(2 034 167)	(1 787 611)	(1 787 611)
Dotations aux amortissements	23	(308 944)	(305 422)	(305 422)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		10 268 822	10 306 893	10 306 893
Dotations nettes aux provisions /risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 852 763)	(1 967 994)	* (2 018 205)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	25	(1 921)	41 724	41 724
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 414 138	8 380 623	* 8 330 412
Autres gains ordinaires	26	426 061	204 733	204 733
Autres pertes ordinaires	27	(5 827)	(8 319)	(8 319)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 834 371	8 577 037	* 8 526 826
Impôt sur les bénéfices	28	(2 025 929)	(2 621 261)	(2 621 261)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 808 443	5 955 776	* 5 905 565
Effet des modifications comptables		(551 800)	(602 011)	-
Résultat après modifications comptables		5 256 643	5 353 765	5 905 565
Résultat par action	15	2,733	2,803	* 2,779

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DE 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	29	231 067 254	211 254 057
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30	19 391 442	18 043 973
Financements des adhérents	30	(18 105 722)	(17 887 906)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(234 219 428)	(251 265 492)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(4 798 496)	(4 933 412)
Intérêts payés	33	(19 500 706)	(12 844 619)
Impôts et taxes payés	34	(4 134 890)	(3 196 483)
Restitution de TVA		3 538 311	6 838 731
Autres flux de trésorerie	35	(450 440)	(17 647)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(27 212 676)	(54 008 798)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(385 141)	(406 434)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	261 740	724 564
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(1 000 000)	(1 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 123 401)	(681 870)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	39	(2 570 175)	(2 125 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	147 401 482	283 330 000
Remboursement d'emprunts	12	(131 833 359)	(240 510 848)
Flux liés au financement à court terme	12	16 450 000	15 150 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		29 447 948	55 844 152
Variation de trésorerie		1 111 871	1 153 485
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40	963 270	(190 214)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	40	2 075 141	963 270

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000 DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013, à 21.250.000 DT composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements

financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux, au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ;
- b. la valeur actualisée de ces paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ou encore auprès des sociétés de développement touristique ;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 et adaptée par « ATTIJARI LEASING ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2009 à 2012 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
 - TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
 - n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2012}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2009-2012 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} 0 \text{ et } 1) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-4 Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à la fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 551 800 DT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 36 668 DT.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en pro-forma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 602 011 DT ainsi qu'une reprise sur provisions de 50 211 DT.

Ainsi, les données de l'exercice 2012 ont été retraitées comme suit :

Rubrique		2012 Publié	Retraitement	2012 Pro-forma
1/ RUBRIQUES DU BILAN	Notes			
Créances sur la clientèle de Leasing	4	343 167 731	(551 800)	342 615 931
TOTAL DES ACTIFS		367 946 000	(551 800)	367 394 200
Effets des modifications comptables	15	-	(602 011)	(602 011)
Résultat de l'exercice	15	5 905 565	50 211	5 955 776
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	31 118 536	(551 800)	30 566 736
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		367 946 000	(551 800)	367 394 200
2-RUBRIQUES DE L'ETAT DE RESULTAT				
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 018 205)	50 211	(1 967 994)
Résultat d'exploitation		8 330 412	50 211	8 380 623
Résultat des activités ordinaires avant impôt		8 526 826	50 211	8 577 037
Résultat de l'exercice		5 905 565	50 211	5 955 776
Résultat par action		2,779	0,024	2,803

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Banques	4 859 872	2 871 378
- Caisses	-	182
Total	4 859 872	2 871 559

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING & DE FACTORING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2012
		Pro-forma	Publié
- Créances de leasing	370 478 478	332 911 791	332 911 791
- Impayés	30 022 455	28 549 053	28 549 053
- Effets impayés et à l'encaissement	76 776	81 959	81 959
- Intérêts échus et différés	(1 728 980)	(1 565 563)	(1 565 563)
- Créances /contrats en instance de mise en force	4 315 401	11 015 631	11 015 631
Total Brut	403 164 130	370 992 871	370 992 871
-			
- Provisions pour dépréciation des encours	(9 293 135)	(8 398 910)	(8 398 910)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(15 411 225)	(14 445 841)	(14 445 841)
- Provisions additionnelles	(515 132)	(551 800) *	-
- Provisions collectives	(1 520 467)	(1 497 553)	(1 497 553)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 235 884)	(3 269 057)	(3 269 057)
Total des provisions et produits réservés	(30 189 622)	(28 376 940)	(27 825 140)
Total Net	372 974 508	342 615 931 *	343 167 731

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2012	343 927 422
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	204 006 646
- Relocations	7 908 951
- Consolidations	94 160
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(161 876 730)
- Remboursement anticipé de créances	(10 890 867)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(15 012)
- Relocations	(7 907 447)
- Radiations de créances	(453 245)
Solde au 31 Décembre 2013	374 793 879

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	410 832 449	369 215 832
A recevoir dans moins d'un an	158 028 706	137 269 123
A recevoir dans moins d'un an et moins de 5 ans	244 018 247	224 962 302
A recevoir dans plus de 5 ans	8 785 496	6 984 406
Produits financiers non acquis (b)	56 254 312	51 427 847
A recevoir dans moins d'un an	26 770 058	23 997 538
A recevoir dans moins d'un an et moins de 5 ans	25 508 380	26 623 215
A recevoir dans plus de 5 ans	975 874	807 093
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	354 578 137	317 787 985
Créances en instance de mise en force (2)	4 315 401	11 015 631
Créances échues (3)	297 114	139 777
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	756 353	976 162
Contrats suspendus (contentieux) (5)	14 846 875	14 007 868
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	374 793 879	343 927 422

Analyse par secteur d'activité :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Bâtiment et travaux publics	39 109 257	31 812 007
Industrie	50 550 171	40 639 206
Tourisme	5 591 390	6 338 905
Commerces et services	231 492 206	225 005 581
Agriculture	48 050 855	40 131 723
Total	374 793 879	343 927 422

Analyse par type de matériel :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Equipements	35 288 756	24 987 629
Matériel roulant	280 356 095	266 086 999
Matériel spécifique	37 196 121	30 459 202
Sous Total	352 840 972	321 533 830
Immobilier	21 952 907	22 393 592
Total	374 793 879	343 927 422

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	235 990 942	109 419 599	5 230 425	3 122 043	16 555 837	370 318 846
Impayés	61 691	8 475 925	1 381 148	1 256 430	18 847 262	30 022 455
Contrats en instance de mise en force	3 608 492	386 909	-	-	320 000	4 315 401
CREANCES LEASING	239 661 125	118 282 433	6 611 573	4 378 473	35 723 099	404 656 702
Avances reçues (*)	(4 632 780)	(94 408)	(57 820)	(11 254)	(1 406 865)	(6 203 126)
ENCOURS GLOBAL	235 028 345	118 188 025	6 553 753	4 367 219	34 316 234	398 453 576
ENGAGEMENTS HORS BILAN	8 741 876	397 779	-	-	-	9 139 655
TOTAL ENGAGEMENTS	243 770 222	118 585 804	6 553 753	4 367 219	34 316 234	407 593 231
Produits réservés	-	-	(160 882)	(183 552)	(2 891 450)	(3 235 884)
Provisions sur encours financiers	-	-	(11 304)	(42 576)	(9 239 255)	(9 293 135)
Provisions sur impayés	-	-	(98 001)	(322 310)	(14 990 913)	(15 411 225)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(515 132)	(515 132)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(270 188)	(548 438)	(27 636 749)	(28 455 375)
ENGAGEMENTS NETS	243 770 222	118 585 804	6 283 565	3 818 781	6 679 484	379 137 856

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,61%	1,07%	8,42%
	11,10%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2012	11,74%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	4,12%	12,56%	80,54%
	62,90%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2012	59,05%
---	--------

(*) Présentées au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2013
- Comptes des acheteurs factorés	6 193 732	6 680 711
- Effets à l'encaissement	364 814	372 522
Sous Total (A)	6 558 545	7 053 233
- Provisions	(668 856)	(734 374)
- Agios réservés	(71 698)	(75 598)
Total des provisions	(740 554)	(809 972)
Total net	5 817 992	6 243 262
<i>Comptes des adhérents</i>		
- Fonds de garantie	1 377 845	1 321 228
Sous total (B)	1 377 845	1 321 228
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	5 180 701	5 732 006

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	2 078 787	1 027 298
Total	2 255 187	1 203 698

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2013, cette rubrique totalisant 3 687 905 DT contre 3 839 236 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE 31 DECEMBRE 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	207 438	17 057	-	224 494	175 046	21 791	-	196 837	27 657
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		207 438	17 057	-	224 494	175 046	21 791	-	196 837	27 657
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 166 535	237 115	-	3 403 650	1 057 211	158 327	-	1 215 538	2 188 112
Matériel de transport	20,0%	280 592	46 092	33 803	292 882	200 050	37 229	33 803	203 477	89 405
Installations générales	10,0%	441 848	73 652	-	515 500	190 705	38 004	-	228 709	286 791
Mobilier de bureau	20,0%	198 527	5 490	-	204 017	159 061	11 461	-	170 522	33 495
Matériel informatique	33,3%	197 180	5 735	-	202 915	142 876	42 131	-	185 007	17 908
Immobilisations hors exploitation		322 906	-	227 529	95 377	-	-	-	-	95 377
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 556 747	368 085	261 331	5 663 500	1 749 903	287 152	33 803	2 003 253	3 660 248
TOTAUX		5 764 185	385 141	261 331	5 887 995	1 924 949	308 944	33 803	2 200 090	3 687 905

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Frais d'émission des emprunts (1)	496 992	376 599
- Dépôts et cautionnements versés	44 616	44 616
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	30 210	30 210
- Avances et acomptes au personnel	247 035	197 761
- Autres créances sur le personnel	3 009	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	4 595 679	9 306 494
- Etat, Report d'IS (voir note 28)	340 915	-
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	953 900	306 306
- Remboursement assurance groupe	2 970	148
- Prestataires Assurances	76 295	-
- Autres comptes débiteurs	443 387	467 640
- Produits à recevoir	132 755	151 098
- Compte d'attente	-	2 053
- Charges constatées d'avance	59 372	119 591
Total brut	7 562 040	11 140 429
<i>A déduire</i>		
- Provisions pour dépréciation	(493 044)	(519 914)
Total net	7 068 996	10 620 514

(1) : Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
	Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	621 149	311 014	932 163	244 550	190 621	435 171	496 992
Total	621 149	311 014	932 163	244 550	190 621	435 171	496 992

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Banques, découverts	2 784 731	1 908 290
Total	2 784 731	1 908 290

NOTE 11 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Avances et acomptes reçus des clients	6 203 126	8 032 790
Total	6 203 126	8 032 790

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Emprunts		
- Banques locales (1)	145 520 409	139 539 110
- Banques étrangères (2)	6 998 151	3 348 208
- Emprunts obligataires (3)	113 936 880	108 000 000
- Certificats de Leasing (3)	36 000 000	14 000 000
- Billets de trésorerie (3)	26 200 000	31 750 000
Total emprunts	328 655 440	296 637 318
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 189 003	948 983
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	42 474	29 837
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 571 333	3 727 702
- Intérêts courus sur billets de trésorerie et certificats de leasing	247 659	172 259
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(284 286)	(22 744)
Total dettes rattachées	4 766 183	4 856 037
Total général	333 421 623	301 493 355

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	139 539 110	117 350 000	111 368 701	145 520 409	66 981 311	78 539 098
* ATTIJARI BANK 3	247 568	-	247 568	-	-	-
* ATTIJARI BANK 4	183 492	-	183 492	-	-	-
* ATTIJARI BANK 8	2 413 371	-	1 035 015	1 378 355	289 606	1 088 749
* ATTIJARI BANK 9	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 10	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 11	2 665 960	-	1 021 616	1 644 343	568 396	1 075 948
* ATTIJARI BANK 12	2 314 176	-	1 295 163	1 019 013	-	1 019 013
* ATTIJARI BANK 13	2 314 229	-	1 295 193	1 019 036	-	1 019 036
* ATTIJARI BANK 14	2 314 244	-	1 295 201	1 019 043	-	1 019 043
* ATTIJARI BANK 15	2 312 613	-	1 294 410	1 018 203	-	1 018 203
* ATTIJARI BANK 16	3 125 000	-	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* ATTIJARI BANK 17	3 125 000	-	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* ATTIJARI BANK 18	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 19	4 250 000	-	1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 22	-	15 000 000	2 500 000	12 500 000	7 500 000	5 000 000
* ATTIJARI BANK 23	-	1 300 000	201 855	1 098 145	677 033	421 112
* ATTIJARI BANK 24	-	15 000 000	1 250 000	13 750 000	8 750 000	5 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	20 000 000	65 000 000	60 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	68 015 652	96 300 000	81 119 513	83 196 139	32 035 035	51 161 104
* AL BARAKA BANK CMT1-2011	1 042 491	-	685 099	357 392	-	357 392
* AL BARAKA BANK CMT2-2011	1 042 491	-	685 099	357 392	-	357 392
* AL BARAKA BANK CMT3-2011	685 374	-	332 977	352 398	-	352 398
* AL BARAKA BANK CMT4-2011	2 056 123	-	998 930	1 057 194	-	1 057 194
* AL BARAKA BANK CMT5-2011	1 370 749	-	665 953	704 796	-	704 796
* AL BARAKA BANK CMT6-2011	1 370 749	-	665 953	704 796	-	704 796
* AL BARAKA BANK CMT7	1 689 833	-	647 342	1 042 491	357 392	685 099
* AL BARAKA BANK CMT8	1 267 375	-	485 507	781 868	268 044	513 824
* AL BARAKA BANK CMT9	1 000 000	-	314 626	685 374	352 398	332 977
* AL BARAKA BANK CMT10	1 000 000	-	314 626	685 374	352 398	332 977
* AL BARAKA BANK CMT11	-	2 000 000	309 195	1 690 805	1 044 309	646 496
* AL BARAKA BANK CMT12	-	1 000 000	154 598	845 402	522 155	323 248
* AL BARAKA BANK CMT13	-	900 000	139 138	760 862	469 939	290 923
* AL BARAKA BANK CMT14	-	800 000	123 678	676 322	417 724	258 598
* AL BARAKA BANK CMT15	-	600 000	92 178	507 822	314 381	193 441
* AL BARAKA BANK CMT16	-	1 000 000	-	1 000 000	687 747	312 253
* AL BARAKA BANK CMT17	-	1 000 000	-	1 000 000	687 747	312 253
TOTAL AL BARAKA BANK	12 525 186	7 300 000	6 614 897	13 210 289	5 474 234	7 736 056

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 5	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 6	2 923 615	-	721 278	2 202 337	1 439 989	762 348
* AMEN BANK 7	2 919 218	-	720 193	2 199 025	1 437 823	761 202
* AMEN BANK 8	1 359 433	-	1 359 433	-	-	-
* AMEN BANK 9	1 085 643	-	1 085 643	-	-	-
* AMEN BANK 10	1 153 900	-	1 153 900	-	-	-
* AMEN BANK 11	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* AMEN BANK 12	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* AMEN BANK 13	1 562 500	-	625 000	937 500	312 500	625 000
* AMEN BANK 14	1 562 500	-	625 000	937 500	312 500	625 000
* AMEN BANK 15	1 333 333	-	533 333	800 000	266 667	533 333
* AMEN BANK 16	1 466 667	-	533 333	933 333	400 000	533 333
* AMEN BANK 17	687 500	-	250 000	437 500	187 500	250 000
* AMEN BANK 18	2 375 000	-	500 000	1 875 000	1 375 000	500 000
* AMEN BANK 19	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
* AMEN BANK 20	500 000	-	100 000	400 000	300 000	100 000
* AMEN BANK 21	-	2 000 000	131 798	1 868 202	1 508 445	359 757
* AMEN BANK 22	-	500 000	28 835	471 165	380 521	90 645
* AMEN BANK 23	-	2 000 000	80 491	1 919 509	1 565 234	354 275
* AMEN BANK 24	-	2 000 000	80 135	1 919 865	1 565 524	354 341
Total AMEN Bank	25 579 310	6 500 000	12 428 373	19 650 937	12 151 703	7 499 234
* BANQUE DE TUNISIE	2 285 713	-	571 429	1 714 284	1 142 855	571 429
* BANQUE DE TUNISIE	2 464 250	-	428 600	2 035 650	1 607 050	428 600
* BANQUE DE TUNISIE	1 714 000	-	286 000	1 428 000	1 142 000	286 000
Total BEI	6 463 963	-	1 286 029	5 177 934	3 891 905	1 286 029
* BIAT 1	3 095 468	-	708 524	2 386 944	1 638 301	748 644
* BIAT 2	3 250 000	-	1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
* BIAT 3	3 157 895	-	1 052 632	2 105 263	1 052 632	1 052 632
Total BIAT	9 503 363	-	2 761 156	6 742 207	3 940 932	2 801 275
* ABC1	2 500 000	-	1 250 000	1 250 000	-	1 250 000
* ABC2	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ABC3	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* ABC4	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
* ABC5	-	2 250 000	187 500	2 062 500	1 312 500	750 000
Total ABC	8 000 000	5 250 000	5 437 500	7 812 500	1 812 500	6 000 000
* BH	4 701 636	-	621 233	4 080 403	3 425 002	655 401
Total BH	4 701 636	-	621 233	4 080 403	3 425 002	655 401
* ATB	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* ATB2	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
Total ATB	4 750 000	2 000 000	1 100 000	5 650 000	4 250 000	1 400 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>3 348 208</u>	<u>5 969 482</u>	<u>2 319 539</u>	<u>6 998 151</u>	<u>5 969 482</u>	<u>1 028 669</u>
* BAD 1	-	4 723 521	-	4 723 521	4 723 521	-
* BAD 2	-	1 245 961	-	1 245 961	1 245 961	-
Total BAD	-	5 969 482	-	5 969 482	5 969 482	-
* BEI 1	-	-	-	-	-	-
* BEI 2	1 124 197	-	1 124 197	-	-	-
* BEI 3	612 691	-	404 222	208 469	-	208 469
* BEI 4	737 661	-	361 889	375 772	-	375 772
	873 658	-	429 230	444 428	-	444 428
Total BEI	3 348 208	-	2 319 539	1 028 669	-	1 028 669
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	142 887 318	123 319 482	113 688 239	152 518 560	72 950 793	79 567 767

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires, les certificats de leasing et les billets de trésorerie

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 01/2010 F	5 250 000	-	1 750 000	3 500 000	1 750 000	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	12 750 000	-	4 250 000	8 500 000	4 250 000	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	28 500 000	-	5 700 000	22 800 000	17 100 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	1 500 000	-	300 000	1 200 000	900 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	11 640 000	-	2 328 000	9 312 000	6 984 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	-	8 360 000	8 360 000	-
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	2 970 000	-	594 000	2 376 000	1 782 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	13 830 000	-	2 766 000	11 064 000	8 298 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	3 200 000	-	457 120	2 742 880	2 285 760	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	-	18 292 000	-	18 292 000	14 633 600	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	-	3 290 000	-	3 290 000	3 290 000	-
Total Des Emprunts Obligataires	108 000 000	24 082 000	18 145 120	113 936 880	91 633 360	22 303 520
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* Certificats de Leasing	14 000 000	132 500 000	110 500 000	36 000 000	-	36 000 000
* Billets de Trésorerie	31 750 000	181 940 000	187 490 000	26 200 000	-	26 200 000
Total Des Autres Emprunts	45 750 000	314 440 000	297 990 000	62 200 000	-	62 200 000
TOTAL GENERAL	296 637 318	461 841 482	429 823 359	328 655 440	164 584 153	164 071 287

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Factures d'achats	2 628 601	6 111 767
- Effets à payer	14 439 639	14 629 837
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	17 068 240	20 741 604

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	142 987	126 047
- Etat, retenues sur salaires	38 075	57 213
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	360 595	221 884
- Etat, impôts sur les bénéfices	-	1 284 954
- Etat, autres impôts et taxes à payer	29 466	27 325
- Etat, TCL à payer	11 070	59 101
- C.N.S.S	129 390	124 754
- CAVIS	12 730	11 222
- Autres comptes créditeurs	381	426
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	768 517	601 111
- Compte d'attente	162 897	182 245
- Caisse de compensation	2 385	-
- Prestataires Assurances	-	410 941
- Produits constatés d'avance	76 827	67 116
- Prestataires de services	135 701	31 448
- Retenue de garantie	13 439	9 518
- Provisions pour passifs et charges	51 105	46 566
Total	2 003 891	3 330 198

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation		31 décembre	31 décembre	31 décembre
		2013	2012	2012
			Pro-forma	Publié
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	2 000 000	1 000 000	1 000 000
- Réserve pour fonds social		79 825	50 000	50 000
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(602 011)	*
- Résultats reportés		3 093 536	787 971	787 971
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		27 996 561	24 610 960	25 212 971
Résultat de l'exercice		5 808 443	5 955 776	* 5 905 565
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	33 805 004	30 566 736	31 118 536
Résultat par action				
Résultat de la période (1)		5 808 443	5 955 776 *	5 905 565
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	2,733	2,803 *	2,779

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 21.250.000 DT, divisé en 2.125.000 actions de 10 DT chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014. Les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élevant au 31 décembre 2013 à 10 350 179 DT, se détaillent comme suit :

-Réserve spéciale de réinvestissement	2 000 000
-Effets de modifications comptables	(551 800)
-Résultats reportés	3 093 536
-Résultat de l'exercice	5 808 443

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 15 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2013
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables (*)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2011 ajusté	21 250 000	1 999 636	-	-	(683 398)	(883 900)	5 655 633	27 337 971
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2012	-	125 364	1 000 000	50 000	683 398	3 796 871	(5 655 633)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011	-	-	-	-	-	(2 125 000)	-	(2 125 000)
Résultat au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-	5 905 565	5 905 565
Solde au 31 Décembre 2012 publié	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	-	787 971	5 905 565	31 118 536
Modifications Comptables	-	-	-	-	(602 011)	-	50 211	(551 800)
Solde au 31 Décembre 2012 pro-forma	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	(602 011)	787 971	5 955 776	30 566 736
Effet modifications comptables	-	-	-	-	50 211	-	(50 211)	-
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2013	-	-	1 000 000	50 000	-	4 855 565	(5 905 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012	-	-	-	-	-	(2 550 000)	-	(2 550 000)
Divers	-	-	-	(20 175)	-	-	-	(20 175)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	5 808 443	5 808 443
Solde au 31 Décembre 2013	21 250 000	2 125 000	2 000 000	79 825	(551 800)	3 093 536	5 808 443	33 805 004

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Intérêts conventionnels	31 728 109	27 683 365
Intérêts intercalaires	56 507	27 129
Intérêts de retard	988 832	572 546
Total intérêts de crédits bail	32 773 448	28 283 039
- Produits réservés de la période		
• Intérêts inclus dans les loyers	(565 804)	(556 461)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
• Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	460 002	420 409
Variation des produits réservés	(105 802)	(136 052)
Total des revenus de leasing	32 667 646	28 146 987

NOTE 17 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Commissions de factoring	215 652	196 990
Intérêts de financement	474 822	407 979
Total revenus de factoring	690 474	604 970

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits sur cessions anticipées de contrat de Leasing	385 758	389 392
Commissions d'assurance	25 000	30 000
Frais divers sur dossiers	1 144 017	972 383
Autres produits d'exploitation	1 784	-
Total des autres produits d'exploitation	1 556 560	1 391 776

NOTE 19 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Intérêts des emprunts obligataires	6 143 938	4 767 077
Intérêts des emprunts bancaires locaux	8 452 560	6 912 383
Intérêts des emprunts bancaires étrangers	323 634	329 918
Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	190 621	137 189
Total des charges financières des emprunts	15 110 753	12 146 567
Intérêts des comptes courants	581 887	297 861
Intérêts sur opérations de financement	3 597 819	2 518 472
Total des autres charges financières	4 179 707	2 816 333
Total charges financières nettes	19 290 459	14 962 900

NOTE 20 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dividendes	6 174	5 292
Plus values latentes sur titres immobilisées	51 489	27 298
Plus values sur cession de titres SICAV	-	1 560
Intérêts des comptes courants	60 291	74 699
Total produit des placements	117 954	108 848

NOTE 21 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Salaires et compléments de Salaires	2 112 544	1 927 489
Rémunérations du personnel détaché	390 275	482 422
Charges connexes aux salaires	21 395	16 995
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	374 058	336 199
Autres charges sociales	215 045	117 320
Transfert de charges	(36 198)	(61 616)
Total charges de personnel	3 077 120	2 818 808

NOTE 22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Achat de matières et fournitures	141 264	186 814
Total des achats	141 264	186 814
Locations	68 115	51 896
Charges locatives et de copropriété	40 075	43 872
Entretiens et réparations	87 544	76 402
Primes d'assurances	96 736	76 394
Etudes, recherches et divers services extérieurs	16 807	21 776
Total des services extérieurs	309 278	270 339
Formations	38 555	29 558
Personnel extérieur à l'entreprise	33 435	14 563
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	294 260	285 979
Publicités, publications, relations publiques	81 095	126 810
Transports	31 244	37 680
Déplacements, missions et réceptions	20 564	21 735
Frais postaux et de télécommunications	189 658	154 783
Services bancaires et assimilés	407 994	228 491
Documentations	5 234	4 475
Total des autres services extérieurs	1 102 039	904 073
Jetons de présence	42 000	42 000
Total des charges diverses	42 000	42 000
Impôts et taxes sur rémunérations	62 949	56 276
T.C.L	124 499	111 601
Droits d'enregistrement et de timbres	245 655	206 526
Autres impôts et taxes	6 483	9 982
Total des impôts et taxes	439 586	384 385
Total Autres charges d'exploitation	2 034 167	1 787 611

NOTE 23 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	21 791	19 391
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	287 152	286 031
Total	308 944	305 422

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENT ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2012
		Pro-forma	Publié
Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 316 545	2 906 776	2 906 776
Reprises sur provisions additionnelles	(36 668)	(50 211) *	-
Dotations aux provisions collectives (**)	22 914	-	-
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 382 481)	(856 605)	(856 605)
Créances radiées	1 238 683	1 997 877	1 997 877
Reprises de Provisions suite à la radiation de créances	(1 098 708)	(1 815 587)	(1 815 587)
Annulation de produits réservés sur créances radiées	(138 975)	(167 982)	(167 982)
Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(65 518)	(46 274)	(46 274)
Encaissement sur créances radiées	(3 029)	-	-
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 852 763	1 967 994 *	2 018 205

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

(**): Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	615
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 539	28 086
Reprises sur provisions des autres actifs	(2 618)	(70 425)
Total	1 921	(41 724)

NOTE 26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	36 637	128 227
Revenus des immeubles	43 560	43 561
Autres produits locatifs	10 169	12 000
Apurement de comptes	205 728	-
Autres produits	129 967	20 945
Total	426 061	204 733

NOTE 27 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	2 426	3 268
Apurement de comptes	2 618	430
Pénalités de retard	-	4 621
Autres	783	-
Total	5 827	8 319

NOTE 28 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

Désignation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Bénéfice comptable	7 834 371	8 526 826
<i>A réintégrer</i>		
Dotations aux provisions sur la clientèle	4 316 545	2 906 776
Dotations aux provisions collectives	22 914	-
Provisions fiscales constituées en 2010/2009 affaires en cours	1 684 426	410 146
Jetons de présence	42 000	42 000
Diverses charges non déductibles	6 328	23 503
<i>A déduire</i>		
Provisions fiscales constituées en 2010/2009 affaires en cours	1 684 426	410 146
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	70 425
Reprises sur provisions additionnelles	36 668	-
Dividendes	6 174	5 292
Plus value latentes sur titres	51 489	27 298
Bénéfice fiscal avant provisions	12 127 827	11 396 091
Provisions pour créances douteuses	4 339 459	2 906 776
Bénéfice fiscal	7 788 368	8 489 316
Réinvestissements exonérés		
* Fonds géré auprès d'Attijari Sicar	2 000 000	1 000 000
Bénéfice imposable	5 788 368	7 489 316
Impôt sur les sociétés	2 025 929	2 621 260
<i>A imputer</i>		
- Acomptes provisionnels payés	2 359 134	1 334 836
- Retenues à la source	7 710	1 470
Impôt à payer (Report d'impôt)	(340 915)	1 284 954

NOTE 29 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 5	28 549 053	25 398 850
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 5	(30 022 455)	(28 549 053)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 5	81 959	56 124
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 5	(76 776)	(81 959)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 11	(8 032 790)	(5 466 485)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 11	6 203 126	8 032 790
- Plus ou moins values sur relocation	+ou- 5	(1 504)	(131 320)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 5	(1 565 563)	(1 327 357)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 5	1 728 980	1 565 563
- TVA collectée	+	28 045 298	25 684 685
- Loyers encaissés	+ 5&16	193 661 346	174 064 289
- Intérêts de retard	+ 16	988 832	572 546
- Créances virées en Pertes	- 24	(1 238 683)	(1 997 877)
- Encours financiers virées en pertes	+ 5	453 245	506 297
- Commissions encourues	-	(53 121)	(70 946)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 5	15 012	2 432
- Encaissement sur créances radiées	+ 24	3 029	-
- Consolidations	- 5	(94 160)	(90 040)
- Remboursements anticipés	+ 5	10 890 867	11 723 743
- Produits sur Cessions anticipées	+ 18	385 758	389 392
- Autres produits d'exploitation	+ 18	1 145 801	972 383
Encaissements reçus des clients		231 067 254	211 254 057

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+ 6	5 732 006	5 192 497
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	- 6	(5 180 701)	(5 732 006)
- Produits constatés d'avance en début de période	- 14	(67 116)	(43 393)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ 14	76 827	67 116
- Revenus du factoring	+ 17	690 474	604 970
- Variations des agios réservés	- 6	(3 900)	28 594
- Financement des adhérents	+	18 105 722	17 887 906
- TVA collectée	+	38 131	38 289
Encaissements reçus des acheteurs factorés		19 391 442	18 043 973

NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Fournisseurs de biens de contrats de Leasing en début de période	+ 13	20 741 604	17 887 764
- Fournisseurs de biens de contrats de Leasing en fin de période	- 13	(17 068 240)	(20 741 604)
- Fournisseurs, avances en début de période	- 9	(30 210)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 9	30 210	30 210
- Investissements pour financement de contrats de Leasing	+ 5	204 006 646	227 288 927
- TVA sur Investissements	+	26 539 418	26 830 406
Décaissements pour financement de contrats de Leasing		234 219 428	251 265 492

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Fournisseurs avances et acompte en début de période	- 9	-	(3 516)
- Fournisseurs avances et acompte en fin de période	+ 9	-	-
- Prestataires Assurances en début de période	- 9	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 9	76 295	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 9	(200 770)	(41 772)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 9	250 044	200 770
- Charges constatées d'avance en début de période	- 9	(119 591)	(82 415)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 9	59 372	119 591
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 14	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 14	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 14	126 047	97 286
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 14	(142 987)	(126 047)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 14	57 213	31 638
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 14	(38 075)	(57 213)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 14	221 884	298 421
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 14	(360 595)	(221 884)
- C.N.S.S en début de période	+ 14	124 754	110 973
- C.N.S.S en fin de période	- 14	(129 390)	(124 754)
- CAVIS en début de période	+ 14	11 222	10 825
- CAVIS en fin de période	- 14	(12 730)	(11 222)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 14	601 111	736 141
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 14	(768 517)	(601 111)
- TVA, payées sur biens et services	+	371 506	375 668
- Charges de personnel	+ 21	3 077 120	2 818 808
- Autres charges d'exploitation	+ 22	2 034 167	1 787 611
- Impôts et taxes	- 22	(439 586)	(384 385)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		4 798 496	4 933 412

NOTE 33 : INTERETS PAYES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Frais d'émission des emprunts	+ 9	311 014	310 231
- Intérêts courus / emprunts obligataires en début période	+ 12	3 727 702	1 315 202
- Intérêts courus / emprunts obligataires en fin de période	- 12	(3 571 333)	(3 727 702)
- Intérêts courus / emprunts locaux en début de période	+ 12	1 004 758	1 062 972
- Intérêts courus / emprunts locaux en fin de période	- 12	(1 189 003)	(1 004 758)
- Intérêts courus / emprunts étrangers en début de période	+ 12	29 837	49 412
- Intérêts courus / emprunts étrangers en fin de période	- 12	(42 474)	(29 837)
- Intérêts courus / billets de trésorerie en début de période	+ 12	116 485	137 128
- Intérêts courus / billets de trésorerie en fin de période	- 12	(247 659)	(116 485)
- Charges constatées d'avance / billets de trésorerie en début de période	- 12	(22 744)	-
- Charges constatées d'avance / billets de trésorerie en fin de période	+ 12	284 286	22 744
- Charges financières	+ 19	19 290 459	14 962 900
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 19	(190 621)	(137 189)
Intérêts payés		19 500 706	12 844 619

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Etat, impôts / les bénéfiques à liquider en début période	+ 14	1 284 954	1 388 845
- Etat, impôts / les bénéfiques à liquider en fin période	- 14	-	(1 284 954)
- Etat, report d'impôts / les sociétés en début période	- 9	-	-
- Etat, report d'impôts / les sociétés en fin période	+ 9	340 915	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début période	+ 14	27 325	39 856
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin période	- 14	(29 466)	(27 325)
- Etat, Caisse de compensation en début période	+ 14	-	-
- Etat, Caisse de compensation en fin période	- 14	(2 385)	-
- Etat, TCL à payer en début période	+ 14	59 101	-
- Etat, TCL à payer en fin période	- 14	(11 070)	(59 101)
- Etat, TCL en cours de restitution en début période	- 9	(133 515)	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin période	+ 9	133 515	133 515
- Impôts et taxes	+ 22	439 586	384 385
- Impôts sur les bénéfiques	+ 28	2 025 929	2 621 261
Impôts et taxes payés		4 134 890	3 196 483

NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Remboursement assurance groupe en début période	+ ou - 9 & 14	148	(1 334)
- Remboursement assurance groupe en fin période	+ ou - 9 & 14	(2 970)	(148)
- Produits à recevoir des tiers début période	+ 9	151 098	122 735
- Produits à recevoir des tiers fin période	- 9	(132 755)	(151 098)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré début période	+ 9	306 306	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré fin période	- 9	(953 900)	(306 306)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 9	469 029	469 029
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 9	(444 776)	(469 029)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 9 & 14	(180 192)	30 238
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 9 & 14	162 897	180 192
- Provisions / jetons de présence à payer début période	- 14	(42 000)	(42 000)
- Provisions / jetons de présence à payer fin période	+ 14	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début période	- 14	(426)	(43 429)
- Autres comptes créditeurs en fin période	+ 14	381	426
- Prestataires en début période	- 14	(442 389)	(443 062)
- Prestataires en fin période	+ 14	135 701	442 389
- Dépôts et cautionnements en début période	+ 9	44 616	8 702
- Dépôts et cautionnements en fin période	- 9	(44 616)	(44 616)
- Retenue de garantie en début de période	- 14	(9 518)	(4 859)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 14	13 439	9 518
- Produits des placements	+ 20	66 465	81 550
- Autres produits d'exploitation	+ 18	25 000	30 000
- Autres gains ordinaires	+ 26	389 423	76 506
- Autres pertes ordinaires	- 27	(3 401)	(5 051)
Autres flux de trésorerie		(450 440)	(17 647)

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 8	17 057	14 052
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 8	368 085	392 382
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		385 141	406 434

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 8	227 529	599 605
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 26	36 637	128 227
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- 27	(2 426)	(3 268)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		261 740	724 564

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 7	1 000 000	1 000 000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		1 000 000	1 000 000

NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Dividendes et tantièmes	+ 15	2 550 000	2 125 000
- Dotations au fonds social	+ 15	20 175	-
Dividendes et autres distributions		2 570 175	2 125 000

NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
- Banques	+ 4	4 859 872	2 871 378
- Caisses	+ 4	-	182
- Banques, découverts	- 10	(2 784 731)	(1 908 290)
Liquidités et équivalents de liquidités		2 075 141	963 270

NOTE 41 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2013 pour respectivement 7 500 DT et 1 953 DT.

B- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2013 pour respectivement 7 500 DT et 1 883 DT.

2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « ATTIJARI IMMOBILIERE » en vertu de laquelle, la société « ATTIJARI LEASING » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI IMMOBILIERE » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

La charge constatée à ce titre, en 2013, s'élève à 9 585 DT.

3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2013, s'élève à 30 000 DT.

4- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION » et « ATTIJARI FINANCES »

En date du 23 juillet 2012, les sociétés « ATTIJARI LEASING », « ATTIJARI INTERMEDIATION » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés s'il est inférieur à 30 000 KDT et de 0,5% s'il atteint le seuil de 30 000 KDT.

Toutefois, et suivant un avenant signé le 24 décembre 2012, il a été convenu d'appliquer la commission de succès de 0,5% sur le montant des fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012-2.

La charge supportée à ce titre en 2013 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 100 000 DT.

5- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 10 juin 2013, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 50 000 DT et une commission de succès de 0,3% pour les 20 premiers millions de dinars levés et de 0,5% pour tout montant levé supérieur à 20 000 KDT dans le cadre de l'emprunt obligataire 2013.

La charge supportée à ce titre en 2013 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts », s'élève à 130 410 DT.

6- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées par « ATTIJARI BANK » courant l'année 2013, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 53 121 DT.

7- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

8- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 98 662 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 1 417 DT.

9- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »

Au cours de l'exercice 2013, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur totale de 560 000 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 752 000 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 580 684 DT.

10- Contrats de leasing avec la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI »

Au cours de l'exercice 2013, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 82 634 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 82 634 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 57 255 DT.

11- Contrat de leasing avec la « SOCIETE FRITEX »

A la clôture de l'exercice 2013, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la « SOCIETE FRITEX », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 308 000 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 187 669 DT.

12- Contrat de leasing avec la société « ODYSEE HOTELS »

Au cours de l'exercice 2013, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ODYSEE HOTELS », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 33 017 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 495 018 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 377 726 DT.

13- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2013, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 3 contrats au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur de 540 735 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 540 735 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2013, à 486 553 DT.

14- Emprunts et billets de trésorerie avec parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2013
ATTIJARI Bank	68 015 652	96 300 000	81 119 513	83 196 139	4 261 906
ATTIJARI OBLIG SICAV	13 800 000	77 400 000	88 200 000	3 000 000	521 543
SMDVA EL Baraka	-	1 800 000	1 800 000	-	25 421
ATTIJARI SICAR	-	500 000	500 000	-	7 389
ATTIJARI Intermédiation	-	200 000	-	200 000	11 852
Total	81 815 652	176 200 000	171 619 513	86 396 139	4 828 111

15- Contrat de bail avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » n'a pas appliqué l'augmentation contractuelle suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2013, s'élèvent à 43 560 DT.

16- Convention conclue avec « ATTIJARI BANK »

- La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2012, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2012 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement.

- La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2013, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2013 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement.

Les produits constatés à ce titre en 2013, s'élèvent à 10 169 DT.

- « ATTIJARI BANK » a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 390 275 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2013.

- « ATTIJARI LEASING » a facturé à la société « ATTIJARI BANK » la somme de 36 198 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2013.

17- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 15 mars 2011, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2013, s'élève à 92 146 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers, s'élève à 186 667 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

NOTE 42: ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 27 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.